

Communiqué de presse

UNE CARTE MÉDICALE PARKINSON POUR PRÉVENIR LES ARRÊTS DE TRAITEMENTS

Paris, le 16 février 2017 – France Parkinson, avec le soutien du Ministère des Affaires sociales et de la Santé, diffuse une carte médicale Parkinson pour éviter les ruptures de traitements antiparkinsoniens.



Nombreuses sont les personnes malades qui ont subi un arrêt de traitement antiparkinsonien au cours d'une situation d'urgence non liée à leur pathologie.

Il est essentiel que les traitements antiparkinsoniens soient pris à heure régulière au risque de blocages. Le Pr Damier, neurologue au CHU de Nantes, vice-président du Comité scientifique de France Parkinson précise : "L'arrêt d'un ou des traitements antiparkinsoniens peut avoir comme effet des conséquences importantes et parfois brutales sur l'état moteur, l'élocution, la marche,..."

Pour faciliter la transmission des informations sur leur pathologie et leurs prises médicamenteuses habituelles, l'association recommande aux malades de se munir de la carte médicale Parkinson. La carte médicale Parkinson doit être complétée avec les informations de traitements suivis (médicaments, posologies, heures de prises) et les personnes à prévenir en cas d'urgence (proches, médecins).

La carte médicale Parkinson est gratuite et peut être obtenue auprès d'un [comité France Parkinson](#). Téléchargeable depuis le [site de l'association](#), elle peut être commandée depuis la [boutique en ligne](#).

Des actions de sensibilisation et de diffusion auprès notamment des représentants des médecins généralistes, urgentistes, neurologues, pharmaciens et kinésithérapeutes, sont prévues au cours du premier semestre 2017. Ces actions seront réalisées en lien avec le Ministère des Affaires sociales et de la Santé qui a participé à son élaboration et soutient la démarche de l'association.

France Parkinson en quelques mots

France Parkinson c'est **70** comités de bénévoles, plus **350 bénévoles** et **10 000 adhérents et donateurs**. Créée en 1984, l'association France Parkinson, reconnue d'utilité publique, a pour missions :

- apporter un **soutien aux malades** et leurs proches
- **informer sur la maladie**, les traitements et les aides existantes
- **sensibiliser** l'opinion et interpeller les médias
- mobiliser les **pouvoirs publics**
- financer, encourager et faciliter la **recherche**

Contact Presse : Julie Deléglise, Responsable communication et actions de plaidoyer 06 81 11 77 31
j.deleglise@franceparkinson.fr



facebook/chaquepasestuneconquete



@FranceParkinson

www.youtube.com/user/ParkinsonFrance